



CONSEIL D'ETAT
Monsieur Le Président
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Genève, le 1^{er} novembre 2021

Objet: Réactivation du programme d'aide en cas de rigueur

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Nous sommes soulagés que la situation épidémiologique se soit continuellement améliorée depuis le 6 septembre et qu'elle continue de s'améliorer. Pour le 6 septembre, la Confédération a signalé 301 patients covidés dans les unités de soins intensifs. Le 25 octobre, le nombre de ces patients n'était plus que de 97. Il est également encourageant de constater que la séroprévalence (taux d'anticorps spécifiques) tenant compte de l'immunisation naturelle est d'environ 80%. Selon le programme de recherche «Corona Immunitas», un projet commun à 14 hautes écoles et organismes de santé suisses cofinancé par la Confédération, plus de 90% des personnes âgées de plus de 65 ans présentent les anticorps spécifiques. Malgré ces évolutions positives, de nombreuses entreprises de l'hôtellerie-restauration souffrent encore. Plus de 4 entreprises de l'hôtellerie-restauration sur 5 (81,3%) ont subi des pertes de chiffre d'affaires en raison de l'extension de l'obligation de certificat. Toutefois, la situation varie fortement selon la zone d'implantation et d'un établissement à l'autre.

Nous vous prions donc de réactiver le programme pour les cas de rigueur dans le canton, afin d'indemniser les cas, dont la perte de chiffre d'affaires depuis l'introduction de l'obligation de certificat est prouvée. En outre, nous vous serions très reconnaissants d'annoncer immédiatement à la Confédération le besoin du canton d'un supplément de contributions afin qu'elle libère les réserves restantes du Conseil fédéral.

.../...



L'obligation de certificat frappe durement de nombreuses entreprises de l'hôtellerie-restauration.

La [dernière enquête auprès des membres](#) de GastroSuisse et les retours de nos 26 associations cantonales montrent clairement que les restrictions d'accès prononcées par les autorités entraînent des pertes de chiffre d'affaires élevées dans de nombreux établissements. Pour l'ensemble des participants à l'enquête, les pertes de chiffre d'affaires dans l'hôtellerie-restauration dans toute la Suisse s'élèvent en moyenne à 27,6%, étant considéré que l'impact subit par cette branche hétérogène varie fortement d'un établissement à l'autre. Les entreprises des régions rurales sont les plus touchées. Bien que le taux de vaccination soit en augmentation, une partie de la société ne se fera ni vacciner, ni ne paiera régulièrement pour se faire tester afin de pouvoir se rendre dans un restaurant ou un café. Cette circonstance exerce une pression supplémentaire sur l'hôtellerie-restauration, tandis que les températures continuent de baisser.

Qu'elle soit de 15, 20 ou 30%, la perte moyenne du chiffre d'affaires n'est pas suffisante pour évaluer la situation économique. La répartition de ces pertes de chiffre d'affaires et la charge de travail supplémentaire due à l'obligation de contrôle pour de nombreuses entreprises sont également des critères décisifs. En outre, les actuelles pertes de chiffre d'affaires ont un impact plus important qu'au début de la pandémie. Les réserves ont été épuisées en de nombreux endroits et les liquidités des établissements de l'hôtellerie-restauration recommencent à chuter rapidement depuis les dernières indemnités pour cas de rigueur du printemps. De nombreux cas ne survivront pas sans un soutien financier supplémentaire. Depuis l'irruption de la pandémie, un emploi sur cinq a été perdu dans l'hôtellerie-restauration, selon les statistiques fédérales sur l'emploi. Cela représente environ 53 000 emplois. L'indemnité pour cas de rigueur a manifestement ralenti ces suppressions. Selon les statistiques fédérales sur l'emploi, de mars à juillet, la perte d'emplois dans la branche n'est plus que de 2700.

Demande de réactivation des mesures pour cas de rigueur et déclaration des besoins à la Confédération

Nous vous prions, au nom des entreprises gravement touchées, de réactiver le programme pour les cas de rigueur dans le canton de GENEVE. Pendant les mois où seuls les clients munis d'un certificat sanitaire sont autorisés à consommer à l'intérieur dans l'hôtellerie-restauration, les baisses de chiffre d'affaires par rapport à celles de la même période en 2018/2019 devraient être compensées. Les entreprises les plus touchées devraient pouvoir faire une nouvelle demande d'indemnisation pour cas de rigueur. Il n'y a aucune raison plausible de limiter l'extension du soutien financier au sport et à la culture, comme cela est actuellement prévu. Nous sommes sur le point de sortir de la pandémie. Sans un nouveau programme pour les cas de rigueur, les suppressions d'emplois et les fermetures d'entreprises - à ne pas confondre avec les faillites - vont de nouveau augmenter. Cela ne ferait que compromettre l'effet des précédentes mesures d'aide, et ceci sur les derniers mètres.

.../...



Afin de garantir une indemnisation financière des cas de rigueur, le Parlement a prévu à l'art. 12, al. 2, de la loi COVID-19 que la Confédération peut, outre les aides financières, soutenir les cantons particulièrement touchés en participant aux mesures de soutien cantonales pour les cas de rigueur. L'ordonnance COVID-19 cas de rigueur (art. 15, al. 5) précise que ces compensations ne sont pas limitées aux pertes de chiffre d'affaires jusqu'en juin 2021, et que leur versement peut donc déroger aux dispositions de cette ordonnance. Bien que, selon l'ordonnance, le Conseil fédéral ait déjà libéré une première tranche de 300 millions de francs de la réserve du Conseil fédéral pour les cantons, il pourrait libérer d'autres fonds sur les 700 millions de francs restants pour le financement supplémentaire des cas de rigueur, en fonction des besoins des cantons.

Nous en appelons au gouvernement du canton de GENEVE afin qu'il annonce le besoin de contributions supplémentaires de la part de la Confédération. L'hôtellerie-restauration et de nombreuses autres branches dépendent impérativement de ces fonds. Par conséquent, il faut agir maintenant et libérer la totalité de la réserve.

En vous remerciant d'avance pour votre engagement et de bien vouloir prendre en considération notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, l'expression de nos sentiments distingués.

SOCIETE des CAFETIERS, RESTAURATEURS et
HOTELIERS de GENEVE

Le Président
Laurent Terlinchamp

